

REUNION PARIS
6 décembre 2011
SYNTHESE

Date et heure : 6 décembre 2011 à 20 heures
Lieu : Pavillon de l'Eau, Paris 16
Durée : 2h05
Participants : 40 personnes

1. Ouverture
2. Présentation du projet
3. Echanges avec la salle
 - 3.1. L'opportunité du projet
 - 3.2. Le financement du projet
 - 3.3. Les impacts sur l'environnement
 - 3.4. La cohérence territoriale
4. Clôture de la réunion

1. OUVERTURE

Anne Le STRAT, Adjointe au Maire de Paris, accueille les participants au Pavillon de l'Eau et insiste sur l'importance du sujet pour Paris et, plus largement pour l'ensemble du territoire national.

Le Président Patrick Legrand rappelle les principes et enjeux du débat public et ouvre la réunion en invitant le maître d'ouvrage, l'EPTB Seine Grands Lacs, à exposer son projet.

2. PRÉSENTATION DU PROJET

Le maître d'ouvrage explique les missions de l'Etablissement public, les enjeux de la prévention des inondations en France et les caractéristiques du projet d'aménagement de la Bassée. Il indique qu'il suit de près la question du changement climatique en étant notamment membre du programme européen Climaware.

3. ECHANGES AVEC LA SALLE

3.1. L'opportunité du projet

Efficacité du projet

Plusieurs questions portent sur les fondements du projet :

- Pourquoi ne pas avoir étudié plus en détail les solutions alternatives comme les ouvrages de

ralentissement dynamique ?

- Pourquoi ne pas investir plutôt dans l'information et l'implication des acteurs de terrain ?
- Pourquoi présenter le projet d'aménagement de La Bassée comme une action sur l'Yonne alors qu'il a aussi un impact sur la Seine ?
- La capacité des pompes et l'alimentation électrique seront elles suffisantes car : "230 m³ par seconde, c'est vraiment énorme, deux fois le volume de la tour Montparnasse toutes les heures" ?

Le maître d'ouvrage rappelle que deux solutions alternatives au projet d'aménagement de la Bassée ont été étudiées et jugées non prioritaires au regard de certaines contraintes :

- un programme de 60 à 80 sites de ralentissement dynamique, qui aurait été d'une gestion compliquée et peu efficace pour les crues très importantes.
- 3 barrages sur le bassin de l'Yonne qui auraient impliqué la mise en eau très brutale d'espaces habituellement secs, avec d'importantes conséquences écologiques.

Le projet de La Bassée permet une baisse du débit de l'Yonne et de la Seine à Montereau-Fault-Yonne. Sur les 20 crues du XX^{ème} siècle, dans 18 cas, le débit de pointe provenait de l'Yonne.

Le maître d'ouvrage affirme que la capacité des pompes est suffisante : 7 stations de pompage de 25 à 40 m³/s sont prévues. L'alimentation électrique est de plus de 15 Mw avec un système de sécurisation pour être sûr que le pompage puisse démarrer.

Cartographies des zones inondables

Un participant s'étonne que le maître d'ouvrage se réfère au plan Boreux pour présenter les zones inondables. Ce plan date d'un siècle, prend comme étalon la crue de 1910, sans préciser si on parle du débit ou de la hauteur d'eau, et ne tient pas compte des quatre barrages construits depuis. Il aurait souhaité que des études aient été menées pour « vraiment remodeliser les zones sensibles à l'inondation en région parisienne ».

Le maître d'ouvrage se réfère au plan Boreux qui est aussi utilisé par la Préfecture de Police et pour l'élaboration des PPRI¹. Par ailleurs, qu'il se réfère au débit ou à la hauteur d'eau de la crue de 1910, les impacts financiers restent estimés au minimum, à 6 milliards d'euros. Il rappelle que les lacs-réservoirs ne sont pas pris en compte car en fonction de l'époque de l'année où la crue a lieu, ils peuvent être remplis et donc potentiellement inutiles. Il envisage, si le projet se poursuit, de réaliser une étude partenariale plus fine qui nécessite un modèle numérique de terrain pour modéliser plus précisément les zones d'inondation.

Changement climatique

Un participant regrette que le maître d'ouvrage n'appuie pas son analyse sur le projet RExHySS qui étudie l'impact du changement climatique sur la Seine et la Somme. Cette étude prévoit une baisse de débit de la Seine à l'aval de Paris, de 24 % en 2050 avec une incertitude de +/- 8 %. Les études du GIEC sur lesquelles s'appuie le projet, sont menées à l'échelle de l'Europe.

¹ Plan de prévention des Risques d'inondations

Le maître d'ouvrage estime que pour avoir une appréciation locale du changement climatique, il faut partir de modélisations internationalement reconnues, telles que le rapport complet du GIEC de février 2012.L

3.2. Le financement du projet

Coûts d'investissement

Plusieurs participants s'interrogent sur le financement du projet, notamment sur les deux aspects suivants :

- le volet restauration écologique n'est-il pas un alibi qui pourrait être oublié en cas de problème financier ou d'envol des coûts ?
- Le ratio de retour sur investissement estimé à deux n'implique-t-il pas une incertitude économique sur ce projet en cas de débordement des coûts ?
- Un intervenant ajoute : "Si le projet est aussi efficace que vous le dites, je suis quand même étonné que les départements membres de l'IIBRBS ne sautent pas dessus pour le financer directement."

Le maître d'ouvrage explique que, pour concevoir son projet, il s'est inspiré d'autres ouvrages existants de ralentissement dynamique comme Erstein sur le Rhin. Et beaucoup de ces installations, en plus de leur vocation de lutte contre les inondations, permettent de restaurer des milieux alluviaux. Pour l'EPTB Seine Grands Lacs et ses partenaires institutionnels, le projet d'aménagement de La Bassée a donc clairement un double objectif. Ensuite, la partie écologique nécessitera une concertation fine avec les acteurs locaux ; ce débat public en est une étape.

Sur la question du ratio de retour sur investissement, le maître d'ouvrage précise son mode de calcul en intégrant l'ensemble des coûts et en les rapportant aux économies prévisibles. Il précise que cette étude est une estimation basée sur les éléments dont il dispose.

Enfin, pour l'EPTB Seine Grands Lacs, il est évident et normal que cet investissement ne soit pas à la seule charge des départements membres de l'institution. La question que pose ce débat public est de savoir si le projet d'aménagement de La Bassée est digne d'être une opération prioritaire du Plan Seine.

Coûts de fonctionnement

Sur ce sujet, un participant souhaite des précisions, ayant le sentiment que les coûts de fonctionnement présentés évoluent d'une réunion à l'autre.

Le maître d'ouvrage précise que le participant a pu voir des coûts de fonctionnement Toutes Taxes Comprises et Hors Taxes ou encore intégrant ou non les coûts d'amortissement. Il rappelle que si le projet se poursuit, il conviendra d'étudier très précisément l'impact de l'ouvrage afin de mettre en place une redevance pour services rendus.

3.3. Les impacts sur l'environnement

Moustiques

Plusieurs questions portent sur la prolifération des moustiques que pourrait générer la création d'une zone humide.

Le maître d'ouvrage précise que les inondations écologiques sont prévues dans des mois lors desquels les moustiques sont au stade larvaire. De plus, il existe déjà une zone humide sur la Bassée amont et aucune prolifération de moustiques n'a été constatée.

Mais pour Anne Le Strat, cette réponse se conçoit dans l'état actuel des choses, sans prendre en considération les éventuels impacts du dérèglement climatique sur la faune et la flore. L'ETPTB Seine Grands Lacs reconnaît que le changement climatique n'a pas été pris en compte dans l'étude sur les moustiques.

Impact sur la nappe phréatique

Un participant s'inquiète de l'absence de « connaissance de la propagation des crues dans la nappe souterraine » et regrette que le BRGM n'ait pas été sollicité sur ce sujet pour mieux comprendre le fonctionnement de la nappe d'accompagnement et l'impact du projet sur elle.

Le maître d'ouvrage reconnaît sa méconnaissance des transferts de nappe dans le sous-sol parisien. Il estime qu'il y a urgence à lancer une étude partenariale avec notamment, l'inspection générale des carrières, le BRGM, les conseils généraux ou encore la RATP dans le cadre par exemple d'un futur Plan Seine.

3.4. Cohérence territoriale

Cohérence des politiques de l'eau

Plusieurs questions ont porté sur la politique de l'eau en Île-de-France et au niveau national et sur la nécessité d'apporter une plus grande cohérence entre l'ensemble des dispositifs, des acteurs et des opérations menées.

Le maître d'ouvrage indique que si le projet est inscrit dans le Plan Seine, il s'accompagnera obligatoirement, dans le sens de la Directive européenne Inondation, de mesures d'information et de sensibilisation aux risques, de réduction de la vulnérabilité. L'EPTB Seine Grands Lacs a également pour mission d'animer, de faciliter et de coordonner les actions des collectivités territoriales visant à réduire le risque inondation du territoire.

Antoine PELLION, chef du service de la prévention des risques et des nuisances à la DRIEE Ile-de-France, ajoute que la démarche de mise en cohérence de la politique de prévention du risque inondation est en cours au travers les documents de l'EPRI² en consultation actuellement. Des PGRI (Plan de gestion du risque d'inondation) seront ensuite arrêtés par le Préfet de bassin et fixeront l'objectif de protection et les priorités en termes de gestion du risque inondation. Ces données se trouvent sur le site de la DRIEE Ile-de-France.

Relations amont et aval

Plusieurs participants craignent que des acteurs de l'immobilier perçoivent cet investissement comme une autorisation de construire plus en zone inondable.

² Etape préliminaire des risques inondation

Le maître d'ouvrage estime que son projet est une réponse à un risque existant et non une incitation à construire. Aujourd'hui l'ouvrage n'existe pas, ce qui n'empêche pas les constructions de se poursuivre en zone inondable.

Construction en zones inondables

Des participants regrettent que les constructions se poursuivent en zone inondable.

Ludovic FAYTRE, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France, explique que depuis dix ans, malgré les PPRI, 2,6 millions de mètres carrés ont été construits en zone inondable.

Le maître d'ouvrage partage et regrette ce constat. Il rappelle que les schémas de gestion d'eau sont tous opposables aux schémas d'urbanisme, que ce soit les SCOT, les PLU et les cartes communales. Il souhaite que les schémas d'eau permettent de « construire la ville avec et non contre la rivière ».

Cohérence avec les schémas régionaux de planification

Un participant se demande si ce débat public n'arrive pas trop tard alors que plusieurs documents de planification sont en cours d'élaboration ou de révision : le schéma directeur de la région Ile-de-France, le schéma régional de cohérence écologique (trame verte – trame bleue) ou les Plans climat territoriaux.

Le maître d'ouvrage estime que ce débat n'arrive pas trop tard. Si la décision est prise de poursuivre le projet, le Conseil d'administration se retournera vers les services de l'État pour que cette opération soit inscrite dans le cadre du prochain Plan Seine et dans le calendrier de la Directive européenne inondation, c'est-à-dire le plan de gestion qui doit être adopté par le Comité de bassin Seine Normandie en 2015.

4. CLOTURE DE LA REUNION

Le Président Legrand précise que tout ce qui a été dit pourra être retrouvé sur le verbatim de la réunion et invite les participants à poursuivre le débat à Bazoches-lès-Bray le 13 décembre avant la trêve des confiseurs.